

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez déposer plainte dans le cadre de la fuite des données ayant affecté les opérateurs Viamedis et Almerys assurant la gestion du tiers payant pour de nombreuses complémentaires santé et mutuelles.

Afin d'optimiser le traitement de votre demande et ainsi minimiser les erreurs de saisies, il faut désormais vous rendre sur le site gouvernemental :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/lettre-plainte-suite-a-la-fuite-de-donnees-viamedi-almerys>



Lettre-Plainte suite à la fuite de données Viamédis Almérys

 Temps de remplissage estimé : 3 mn

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Suite aux fuites des données ayant affecté les opérateurs Viamedis et Almerys assurant la gestion du tiers payant pour de nombreuses complémentaires santé et mutuelles, une enquête préliminaire a été ouverte sur les instructions de la section J3 du Parquet de Paris.

L'enquête diligentée visant les infractions d'atteintes à des systèmes de traitement automatisé de données, collecte frauduleuse de données à caractère personnel et recel de bien provenant d'un délit, a été confiée à la Brigade de Lutte Contre la Cybercriminalité - BEFTI 36, rue du Bastion 75017 Paris.

Vous pouvez utilement consulter les recommandations figurant sur le site internet de cybermalveillance:
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-noscontenus/fiches-reflexes/que-faire-en-cas-de-fuite-de-donnees-personnelles>
ou de la CNIL:
<https://www.cnil.fr/fr/violation-de-donnees-de-deux-operateurs-de-tierspayant-la-cnil-ouvre-une-enquete-et-rappelle-aux>